

## **NANOSONICS CANADA INC. CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE**

1. **Généralités:** Les présentes conditions générales de vente (les « **Conditions** ») s'appliquent au devis et/ou à la commande auxquels elles sont jointes et régissent la vente des produits et des services tels que spécifiés dans le devis ou la commande, par Nanosonics Canada, Inc., ci-après dénommée « **Nanosonics** », à la partie à laquelle le devis ou la facture de Nanosonics est adressé, ci-après dénommée le « **Client** ». S'il existe des conditions spécifiques au produit ou au service pour les produits et/ou services indiqués dans le devis, elles seront jointes aux présentes Conditions et incorporées à celles-ci. Les conditions spécifiques aux produits ou aux services s'appliquent uniquement aux produits ou services qui y sont spécifiés. Si une ou plusieurs des conditions énoncées dans les conditions spécifiques aux produits ou aux services sont en conflit avec les conditions énoncées dans les présentes Conditions, les conditions énoncées dans les conditions spécifiques aux produits ou aux services prévaudront dans la mesure de l'incohérence. Nanosonics et le Client sont parfois collectivement désignés comme les « **Parties** » et individuellement comme une « **Partie** ». Les références au terme « **Jour ouvrable** » dans les présentes Conditions (et dans les conditions spécifiques aux produits ou aux services), désignent un jour qui n'est pas un samedi, un dimanche ou un jour férié dans la province de l'Ontario. Toutes les ventes de Nanosonics au Client sont soumises aux présentes Conditions. Si un bon de commande ou une autre forme de communication entre Nanosonics et le Client contient des conditions qui s'ajoutent aux présentes Conditions ou qui sont en contradiction avec celles-ci, ces conditions sont exclues par les présentes et les présentes Conditions s'appliquent, sauf si les autres conditions sont acceptées par écrit par les représentants autorisés de Nanosonics et du Client. Les Parties ont exigé que tous les documents qui se rattachent aux présentes Conditions soient rédigés en anglais.
2. **Devis; Acceptation des commandes:** Les devis écrits se rapportant à la vente de produits ou de services couverts par les présentes Conditions expirent automatiquement 30 jours après la date d'émission, sauf indication contraire dans le devis. Tous les devis et toutes les commandes sont soumis aux présentes Conditions et à l'accusé de réception de commande écrit de Nanosonics. Les commandes entrent en vigueur uniquement lorsqu'elles sont acceptées par l'accusé de réception de commande écrit de Nanosonics et lesdites commandes sont soumises aux présentes Conditions.
3. **Prix et frais:** Sauf accord contraire entre les Parties, les prix et les frais sont en dollars canadiens et n'incluent pas les impôts fonciers, la taxe de vente, la taxe d'utilisation, la taxe sur les privilèges, l'impôt sur les exportations, les droits de douane ni autres taxes, frais ou charges de quelque nature que ce soit imposés par une autorité gouvernementale sur, ou mesurée par, toute transaction entre les Parties. Ces impôts et taxes viennent s'ajouter au prix et sont recouvrables par Nanosonics auprès du Client, sauf si le Client fournit une preuve de son statut d'exonéré fiscal à Nanosonics avant de passer sa Commande.
4. **Paiement:** Le Client paiera à Nanosonics, par chèque, paiement ACH, virement bancaire ou carte de crédit, le montant net en devise canadienne de la facture émise par Nanosonics dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date de la facture. Des frais de traitement supplémentaires de 3,0 % du total de la facture seront facturés pour les paiements par carte de crédit. Si le paiement n'est pas reçu dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date de la facture, des frais de retard à hauteur d'un virgule cinq pour cent (1,5 %), ou du taux le plus élevé autorisé par la législation en vigueur, du montant de la facture seront facturés pour chaque mois, ou partie de celui-ci jusqu'à réception du paiement. Le paiement sera considéré comme effectué à la date de réception par Nanosonics. Si le Client conteste de bonne foi des frais facturés, le Client peut retenir le montant contesté, mais seulement si, au plus tard à la date d'échéance du paiement, le montant non contesté est payé en totalité et une notification écrite du montant contesté est adressée à Nanosonics, stipulant les détails du montant contesté, le motif de la contestation et la base de calcul du montant contesté. Nanosonics enquêtera sur toutes les contestations. S'il est déterminé que le montant est dû (en tout ou en partie), le Client doit le payer dans un délai maximum de sept (7) jours suivant la réception de la notification accompagnée du motif de la décision. Les frais facturés qui ne sont pas contestés de bonne foi dans les quinze (15) jours suivant la date d'une facture seront réputés corrects.
5. **Force majeure:** La responsabilité de Nanosonics ne sera pas engagée en cas de retard ou de manquement concernant l'exécution de services d'une commande acceptée, la livraison ou l'expédition d'un produit, ou en cas de préjudices ou de pertes subis par le Client ou par un tiers, s'ils sont causés, directement ou indirectement, par tout conflit du travail, embargo, émeute, tempête, incendie, explosion, pandémie, acte de Dieu, acte d'un ennemi public, incapacité d'obtenir la main-d'œuvre ou les matières premières nécessaires, accident, panne ou défaillance mécanique affectant des machines ou des équipements, retard ou interruption de transport, ou toute autre cause indépendante de la volonté de Nanosonics. Dans l'éventualité d'un tel retard, la date d'expédition concernée sera reportée pour compenser ce retard. Si l'exécution de Nanosonics est rendue définitivement impossible, l'une ou l'autre des Parties peut annuler la ou les commandes concernées sur notification écrite adressée à l'autre Partie, et, à la suite de cette annulation, Nanosonics n'aura aucune responsabilité et le Client ne sera responsable que de la partie proportionnelle ou allouée de la ou les commandes réalisées et des services reçus par le Client y compris, sans limitation, tout l'inventaire et toutes les fournitures qui ne peuvent pas être retournés pour un crédit intégral ou qui sont inutilisables par Nanosonics.
6. **Limitation de responsabilité:** À l'exception et dans la mesure de toute responsabilité de Nanosonics découlant directement d'une faute lourde ou intentionnelle de la part de Nanosonics, dans toute la mesure permise par la loi, la responsabilité totale cumulée de Nanosonics en cas de réclamation, d'allégation, de cause d'action, de poursuite, de demande, de procédure, de jugement, de dette, d'amende, de pénalité, de dommages-intérêts, de perte, de coûts (y compris les frais juridiques), de dépenses, d'impôt ou de responsabilité de toute nature, que le motif invoqué soit un contrat (y compris au titre d'une indemnité), une faute ou tout autre délit, en vertu d'une loi ou

autrement (la « **Réclamation** ») par le Client ou un tiers découlant d'un produit ou d'un service vendu par Nanosonics au Client, ou s'y rapportant de quelque manière que ce soit (y compris, sans limitation, la vente de ce produit ou son utilisation), sera limitée uniquement au prix d'achat du produit ou du service ayant donné lieu à la réclamation. Aucune disposition des présentes Conditions n'exclut ou ne limite la responsabilité d'une Partie envers l'autre : (a) en cas de fraude ; (b) en cas de décès ou de préjudice corporel causé par sa négligence ; ou (c) dans la mesure où cette responsabilité ne peut pas être exclue ou limitée en vertu de la loi.

7. **Réduction de la responsabilité:** La responsabilité de Nanosonics à l'égard de toute réclamation sera réduite dans la mesure où, le cas échéant, le Client aurait contribué à la Réclamation ou à la perte ou aux dommages qui en découlent.
8. **Exclusion de dommages:** DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, NANOSONICS NE SERA PAS RESPONSABLE VIS-À-VIS DU CLIENT OU D'UN TIERS DES DOMMAGES CONSÉCUTIFS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX OU INDIRECTS, QUELS QU'ILS SOIENT, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, DES PERTES RÉSULTANT D'UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ, DES PERTES DE PROFITS OU DES AUTRES PERTES DU CLIENT OU DU TIERS DÉCOULANT DES PRÉSENTES CONDITIONS OU S'Y RAPPORTANT DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, OU DÉCOULANT DE LA VENTE OU DE L'UTILISATION DUDIT PRODUIT OU DUDIT SERVICE FOURNI EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS, QU'ILS SOIENT PRÉVISIBLES OU NON.
9. **Informations confidentielles:** Chaque Partie peut divulguer ou avoir accès à certaines informations techniques, secrets commerciaux, informations confidentielles, exclusives ou de même nature pouvant être inclus dans des plans, des dessins, des spécifications, des photographies, des dossiers financiers et d'autres documents (collectivement, les « **Informations confidentielles** ») divulgués ou fournis par une partie (la « **Partie divulgatrice** ») à l'autre Partie (la « **Partie destinataire** ») ou à ses dirigeants, administrateurs, employés ou agents (collectivement, les « **Représentants** »). Ces Informations confidentielles, et toutes les copies de celles-ci, y compris, sans s'y limiter, tout matériel de quelque nature que ce soit contenant ou incorporant des Informations confidentielles, sont la propriété unique et exclusive de la Partie divulgatrice. La divulgation d'Informations confidentielles par la Partie divulgatrice à la Partie destinataire ou à ses Représentants ne sera pas interprétée comme accordant à la Partie destinataire ou à ses Représentants, expressément ou implicitement, un droit, un titre ou un intérêt de quelque nature que ce soit dans les Informations confidentielles. À la demande de la Partie divulgatrice, la Partie destinataire remettra rapidement à la Partie divulgatrice toutes les Informations confidentielles en sa possession ou sous son contrôle (y compris, sans limitation, les Informations confidentielles en la possession ou sous le contrôle d'un Représentant de la Partie destinataire), que ce soit sous forme écrite, lisible par voie électronique ou sous toute autre forme, y compris, sans limitation, les copies ou les extraits de celles-ci, ou basés sur celles-ci. La confidentialité de toutes les Informations confidentielles sera préservée par la Partie destinataire et les informations ne seront divulguées à aucun individu ni à aucune entité sans le consentement écrit préalable de la Partie divulgatrice. La Partie destinataire peut néanmoins divulguer les Informations confidentielles ou certaines parties de celles-ci à ses Représentants qui ont raisonnablement besoin de les connaître pour donner effet aux présentes Conditions, sous réserve, toutefois, que la Partie destinataire soit responsable en cas de violation du présent engagement de sa part ou de la part de l'un de ses Représentants et qu'elle indemnise et dégage de toute responsabilité la Partie divulgatrice et ses dirigeants, administrateurs, employés et agents pour l'ensemble des coûts, des dépenses ou des pertes engagés ou subis par l'un d'entre eux en raison de ladite violation. La Partie destinataire (a) reconnaît que le non-respect de la présente clause 9 causerait un préjudice irréparable à la Partie divulgatrice et qu'un recours en droit pour un tel manquement serait un recours inadéquat pour la Partie divulgatrice et (b) consent à ce que la Partie divulgatrice obtienne d'un tribunal compétent, une exécution forcée, une injonction, une ordonnance conservatoire ou toute autre compensation équitable afin d'appliquer cette disposition. Le droit de la Partie divulgatrice de demander et d'obtenir une telle réparation s'ajoute à, et ne remplace pas, tout autre recours auquel elle a droit en vertu du droit applicable (y compris, sans s'y limiter, les dommages-intérêts pécuniaires). Les Informations confidentielles n'incluent pas les informations dont la Partie destinataire prouve : (i) qu'elles étaient, au moment de la divulgation, généralement accessibles au public, autrement qu'à la suite d'une violation par la Partie destinataire de ses obligations en vertu des présentes Conditions ; (ii) qu'elles étaient, au moment de leur divulgation, à la disposition d'une partie à partir d'une source autre que l'autre Partie, à condition que cette source ne soit pas, à la connaissance de la Partie destinataire, après son enquête raisonnable, liée par un accord de confidentialité avec la Partie divulgatrice ou par une obligation de secret envers celle-ci ; (iii) qu'elles ont été développées indépendamment par une Partie aux présentes Conditions sans connaissance ou utilisation des Informations confidentielles de l'autre Partie ; ou (iv) qu'elles ont été divulguées par une Partie à toute personne ou une entité qui n'est pas une Partie aux présentes et qui ne possède pas d'obligations de confidentialité similaires. Les Parties conviennent en outre que les Informations confidentielles ne comprennent pas les informations de santé protégées ou d'autres informations permettant d'identifier le patient, fournies ou reçues dans le cadre de la fourniture de produits ou de services.
10. **Protection des renseignements personnels:** La présente clause s'applique dans la mesure où les produits ou services de Nanosonics collectent des Renseignements personnels auprès du Client ou des employés, agents ou sous-traitants du Client. Le Client reconnaît qu'il lui incombe exclusivement de veiller à ce que lui-même, ses employés, agents et sous-traitants (y compris tous les utilisateurs ou opérateurs des produits et services de Nanosonics) respectent leurs obligations en vertu de la Législation sur la protection des renseignements personnels à tout moment. Le Client garantit qu'il se conforme et se conformera à la Législation sur la protection des renseignements personnels et qu'il a obtenu tous les consentements ou fourni tous les avis nécessaires pour permettre à Nanosonics de collecter des Renseignements personnels auprès des employés, agents ou sous-traitants du Client qui utilisent ou exploitent les produits ou services de Nanosonics pour permettre à Nanosonics de collecter, de stocker, d'utiliser et de divulguer ces Renseignements personnels comme prévu par les présentes Conditions, et les manuels, modes d'emploi et autres informations relatives au produit. Le Client doit veiller à ce que lui-même, ses employés, agents ou sous-traitants qui sont des utilisateurs ou des opérateurs des produits ou services de Nanosonics ne saisissent ni ne stockent de Renseignements personnels, ou toutes autres informations susceptibles d'identifier une

personne (par exemple, un patient), autrement que conformément aux présentes Conditions et aux instructions d'utilisation de ce produit ou de ce service. Chaque Partie déclare et garantit qu'elle prendra des mesures raisonnables pour protéger tous les Renseignements personnels qu'elle collecte dans le cadre de l'utilisation des produits et services de Nanosonics contre l'utilisation abusive ou la perte, et l'accès, la copie, la modification et la divulgation non autorisés. Aux fins de la présente clause : (a) le terme Renseignement personnel a le sens qui lui est donné dans la Législation sur la protection des renseignements personnels; et (b) la Législation sur la protection des renseignements personnels désigne la Loi australienne de 1988 sur la protection de la vie privée (Cth), telle qu'amendée ou remplacée le cas échéant, ou de lois similaires, que ce soit en Australie ou dans tout autre pays, relatives à la collecte et au traitement des Renseignements personnels, le cas échéant, en ce qui concerne les Renseignements personnels collectés dans le cadre de l'utilisation des produits ou des services de Nanosonics.

11. **Modifications techniques apportées aux produits:** Nanosonics est en droit d'apporter des modifications à la conception ou aux spécifications des produits à tout moment, à condition que ces modifications n'affectent pas négativement les performances des produits.
12. **Interdiction de revente:** Le Client ne doit pas : (a) altérer ou modifier les produits de quelque manière que ce soit ; (b) ajouter ou attacher des composantes non autorisées aux produits ou retirer des composantes des produits pour les revendre, les réparer ou les réutiliser ; (c) revendre des produits (y compris des pièces de produits) ou des services.
13. **Défaut de paiement:** Si le Client : (a) ne paie pas une facture non contestée à échéance en partie ou dans son intégralité ; (b) ne respecte pas ou n'exécute pas l'une de ses autres obligations en vertu des présentes Conditions ; ou (c) devient insolvable, est déclaré en faillite, dépose volontairement ou autorise le dépôt d'une requête en faillite, effectue une cession au profit de créanciers, demande un recours similaire en vertu de la législation en matière de faillite ou de lois connexes, ou un administrateur judiciaire est désigné pour gérer ses actifs, Nanosonics peut alors le déclarer en défaut de paiement. Après un défaut de paiement, toutes les sommes dues ou devant être dues par le Client à Nanosonics peuvent, à la seule discrétion de Nanosonics, devenir immédiatement exigibles et dues, et simultanément ou alternativement, Nanosonics peut, à sa seule discrétion, résilier les commandes existantes entre les Parties et exercer tout autre recours à la disposition de Nanosonics en vertu de la législation applicable, y compris, sans s'y limiter, la saisie du ou des produits de Nanosonics conformément à la loi. Si Nanosonics saisit lesdits produits, il est convenu que les présentes Conditions ne seront plus en vigueur, mais que le Client continuera d'être responsable de tous les montants impayés, y compris les intérêts, le cas échéant, ainsi que de toute perte ou tout dommage que l'équipement aurait éventuellement subis alors qu'il était en possession du Client. Le risque de perte demeure chez le Client jusqu'à ce que le ou les produits soient remis en possession de Nanosonics.
14. **Droit applicable; Langue; Juridiction; Lieu du procès:** Le devis, la facture, les présentes Conditions et l'accusé de réception de commande de Nanosonics sont régis par les lois de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui y sont applicables, et doivent être interprétés conformément à ces lois, sans référence aux principes de conflits de lois qui peuvent exiger l'application des lois d'un autre territoire. Chacune des Parties (a) accepte irrévocablement et inconditionnellement par les présentes de se soumettre à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario pour toute action ou toute procédure découlant de la vente des produits de Nanosonics au Client ou liée à celle-ci ; (b) renonce à toute objection à l'établissement du lieu de toute action ou toute procédure de ce type devant ces tribunaux ; et (c) renonce et accepte de ne pas plaider ou réclamer devant ledit tribunal que cette action ou procédure a été intentée devant un tribunal inapproprié. Le cas échéant, la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est exclue dans son intégralité.
15. **Conformité aux lois et aux réglementations:** Chaque Partie (la « **Partie indemnisante** ») se conformera à toutes les lois, réglementations et ordonnances fédérales, provinciales et locales applicables à son entreprise et à ses activités, et la Partie indemnisante dédommagera l'autre Partie, ses dirigeants, administrateurs, employés et agents (collectivement, les « **Parties indemnisées** ») de l'ensemble des réclamations, dommages-intérêts, pénalités, évaluations et responsabilités imposés à la Partie indemnisée, imputables ou liés au non-respect de ces lois, réglementations et ordonnances par la Partie indemnisante. Le Client reconnaît que les produits sont soumis ou peuvent être soumis à la réglementation de Santé Canada ou d'autres organismes de réglementation fédéraux ou provinciaux. Le Client doit s'abstenir d'utiliser ou d'autoriser l'utilisation des produits d'une manière qui ne respecte pas les instructions fournies par Nanosonics et Santé Canada ou d'autres réglementations applicables, ni utiliser les produits à des fins non médicales, de divertissement ou d'amusement. Le Client s'engage à ne pas modifier, adapter, altérer et traduire les produits ou les services achetés en vertu des présentes Conditions, ou d'en créer des œuvres dérivées, ou encore à ne pas dériver, tenter de dériver ou demander à des tiers de dériver les propriétés techniques des produits ou services achetés en vertu des présentes Conditions par ingénierie inverse, désassemblage, décompilation ou tout autre moyen. Le Client ne doit pas revendre les produits ou toute partie de ceux-ci. En outre, chaque partie déclare, garantit et atteste qu'elle n'a pas été et ne sera pas, pendant la durée des présentes Conditions, suspendue d'un programme de soins de santé fédéral ou provincial (y compris, sans limitation, Medicare), exclue de sa participation ou sanctionnée dans le cadre d'un tel programme, condamnée pour une infraction pénale en rapport avec la prestation de services ou de fournitures médicaux ou de soins de santé, ou lié à la négligence ou à l'abus de patients, ou suspendue, exclue ou sanctionnée en vertu de tout autre programme fédéral.
16. **Intégralité du contrat; Modifications; Divisibilité; Renonciation:** Le devis, la facture, les présentes Conditions et l'accusé de réception de commande de Nanosonics constituent l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties concernant la vente des produits de Nanosonics au Client, et remplacent l'ensemble des déclarations, accords ou ententes antérieurs, écrits ou oraux, entre les Parties concernant ladite vente. Les présentes Conditions ne peuvent pas être modifiées oralement ou d'une autre manière par l'une ou l'autre des Parties. Elles ne peuvent être modifiées que par un accord écrit signé par les Parties. Si une disposition ou une condition des présentes Conditions, en tout

ou en partie, est jugée illégale, inapplicable ou nulle, la validité et l'applicabilité des autres dispositions et conditions resteront pleinement en vigueur. En lieu et place de la disposition ou de la condition, ou d'une partie de celle-ci, qui est illégale, inapplicable ou nulle, une disposition ou une condition reflétant l'intention initiale des présentes Conditions, dans la mesure permise par la loi, sera réputée remplacer cette disposition ou cette condition. Le fait que Nanosonics néglige (a) de faire appliquer l'une ou l'autre des dispositions des présentes ne sera pas interprété comme une renonciation à ladite disposition ni au droit de Nanosonics de faire appliquer ladite disposition ultérieurement ; ou (b) de s'opposer aux dispositions figurant sur un bon de commande ou dans une autre communication du Client ne sera pas interprété comme une renonciation aux présentes Conditions ni comme une acceptation desdites dispositions du Client.

17. **Successeurs et cessionnaires; Cession:** Les présentes Conditions lieront les Parties et leurs successeurs et cessionnaires respectifs, à condition, toutefois, que le Client ne cède aucun de ses droits ou devoirs en vertu des présentes sans le consentement écrit préalable de Nanosonics, lequel consentement ne peut être refusé sans motif valable.
18. **Notifications:** Toutes les notifications requises ou autorisées en vertu des présentes Conditions et toutes les commandes doivent être faites par écrit, devront spécifiquement se référer aux présentes Conditions ou aux commandes, et devront être adressées à la Partie appropriée à l'adresse spécifiée dans la commande ou à toute autre adresse spécifiée par ladite Partie par écrit conformément à la présente clause, et seront réputées avoir été données à toutes fins (a) à réception, si elles sont remises en main propre ou envoyées par un service de courrier international officiel, (b) cinq (5) Jours ouvrables après l'envoi, si elles sont envoyées par courrier aérien prioritaire certifié ou en recommandé, avec affranchissement prépayé et accusé de réception, ou (c) un (1) Jour ouvrable après l'envoi par e-mail avec livraison confirmée. En plus de ce qui précède, des copies de toutes les notifications adressées à Nanosonics doivent également être envoyées par e-mail à : [contracts@nanosonics.us](mailto:contracts@nanosonics.us)
19. **Règlement des différends:** Chacune des Parties s'engage à ne pas tenter de procédure judiciaire ni de procédure d'arbitrage relative à un différend entre les Parties découlant des présentes Conditions (« **Différend** ») sans avoir respecté les dispositions de la présente clause, sauf pour demander un jugement interlocutoire d'urgence. Une Partie qui invoque qu'un Différend est survenu doit rapidement notifier l'autre Partie par écrit en communiquant des informations détaillées sur le Différend. Les Parties doivent déployer des efforts raisonnables pour résoudre le Différend en le faisant remonter à leurs dirigeants respectifs ou à des personnes de même hiérarchie et en veillant à ce que leurs représentants déploient des efforts raisonnables pour résoudre le Différend. Chaque Partie prendra en charge ses propres frais en lien avec le respect de la présente clause.
20. **Absence de relation:** Les présentes Conditions ne créent pas de mandat, de partenariat ni de société en participation entre les parties. Les présentes Conditions ne confèrent aucun avantage à un tiers à moins que ce ne soit expressément stipulé.
21. **Conditions d'achat des produits:** Tous les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes Conditions d'achat des produits ont la définition qui leur est donnée dans les Conditions, sauf indication contraire. Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à l'achat de Produits auprès de Nanosonics :
  - 21.1. **Expédition, livraison et inspection:** Sauf indication contraire dans une commande acceptée, Nanosonics livrera les produits sur une base franco-bord (FOB) à la destination de livraison indiquée par le Client. Un montant sera facturé au Client pour couvrir les coûts engagés par Nanosonics en ce qui concerne la manutention et le fret standard pour les commandes. Les dates d'expédition sont estimées, et Nanosonics ne sera pas responsable des expéditions tardives. Nanosonics déploiera des efforts commerciaux raisonnables pour livrer les produits au Client à la date indiquée sur le bon de commande du Client. Le risque lié aux produits sera transféré au Client conformément à l'Incoterm susmentionné. Nanosonics supportera le risque de perte pendant l'expédition des produits au Client. Le risque sera transféré au Client à la réception par le Client de ces produits à la destination de livraison indiquée par le Client en vertu de l'Incoterm susmentionné. Le Client inspectera rapidement tous les produits qui lui sont livrés par Nanosonics. Toute réclamation à l'encontre de Nanosonics en vertu de la Garantie de la clause 21.3 ci-dessous ou autrement pour des produits manquants ou pour des dommages ou des défauts constatés sur les produits livrés qui sont observables par une inspection visuelle raisonnable sera réputée annulée si la réclamation n'est pas faite à Nanosonics dans un délai maximum de trente (30) jours suivant ladite livraison. Le titre de propriété des produits sera transféré par Nanosonics au Client lors du paiement intégral de la facture de Nanosonics, comme indiqué à la clause 4 (Paiement) ci-dessus.
  - 21.2. **Annulation et retour:** Une commande de produit ne peut être annulée par le Client qu'avec le consentement écrit préalable de Nanosonics et après remboursement à Nanosonics de l'ensemble des coûts raisonnables, dépenses et pertes subis par Nanosonics en raison de cette annulation. Le montant du remboursement sera déterminé par Nanosonics à sa seule discrétion. Sauf pour les raisons énoncées dans la clause 21.1 ci-dessus, le Client ne peut retourner une commande qu'avec le consentement écrit préalable de Nanosonics. Si les produits commandés sont retournés avec le consentement de Nanosonics, le Client supportera le risque de perte jusqu'à ce que ces produits soient retournés à Nanosonics. Le Client sera également responsable des coûts de ce retour à Nanosonics.
  - 21.3. **Garantie limitée de Nanosonics pour le matériel d'équipement:** Aux fins de la présente clause 21.3, Matériel d'équipement désigne le dispositif trophon2 uniquement et n'inclut pas de matières consommables, d'accessoires, de pièces ou d'autres éléments de support. Sauf indication contraire, Nanosonics garantit au Client que le Matériel d'équipement vendu par

Nanosonics au Client ne présentera pas de vice caché dans le cadre d'une utilisation normale pendant un (1) an à compter de la date d'achat. Si le Matériel d'équipement s'avère défectueux dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'achat, Nanosonics réparera ou remplacera, à sa seule discrétion, le Matériel d'équipement défectueux après que le Client l'ait renvoyé à Nanosonics. Un Matériel d'équipement défectueux qui a été réparé ou remplacé est garanti uniquement pour la durée restante de la période de garantie initiale. Nonobstant ce qui précède, Nanosonics ne garantit pas, et cette garantie limitée sera nulle et non avenue, si le produit ne fonctionne pas ou est défectueux en raison d'un accident, d'un incident, d'une mauvaise utilisation, d'une utilisation abusive, d'un incendie, d'une altération, d'un dommage causé par un liquide, de la foudre, d'un acte de Dieu ou d'un ennemi public, de vandalisme, d'un sabotage ou en raison de mauvaises conditions d'installation et d'opération ou d'une réparation, d'une maintenance, d'un test ou d'un service non autorisé et mal effectué. CETTE GARANTIE LIMITÉE EST LA GARANTIE UNIQUE ET EXCLUSIVE APPLICABLE AU MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT ET REMPLACE TOUTES LES AUTRES GARANTIES, EXPRESSES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER. CETTE GARANTIE NE S'APPLIQUE PAS AUX PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR NANOSONICS QUI NE SONT PAS DU MATÉRIEL D'ÉQUIPEMENT, SELON LA DÉFINITION DE CE TERME INDIQUÉE CI-DESSUS.

22. **Conditions des plans de services:** Tous les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes Conditions des plans de services ont la définition qui leur est donnée dans les Conditions, sauf indication contraire. Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à l'achat des Plans de services NanoCare™ auprès de Nanosonics:

22.1. **Définitions** - Sauf interprétation contraire imposée par le contexte:

22.1.1. **Date d'entrée en vigueur:** (a) si le Plan de service a été acheté avant l'expiration de la garantie du dispositif trophon, le jour suivant l'expiration de la garantie ; ou (b) si le Plan de service a été acheté après l'expiration de la garantie du dispositif trophon, le jour de l'achat du Plan de service.

22.1.2. **Services:** désigne les services devant être fournis par Nanosonics dans le cadre du Plan de service tel qu'énoncé dans le devis.

22.1.3. **Durée du Plan de service:** désigne la durée du Plan de service commençant à la Date d'entrée en vigueur et expirant après la période spécifiée dans le devis.

22.2. **Plan de service spécifique à un dispositif trophon spécifique:** Chaque Plan de service NanoCare™ Basic, NanoCare™ Pro, NanoCare™ Select et NanoCare™ PM s'applique à un dispositif trophon spécifique et ne peut pas être transféré vers un autre dispositif trophon. Pour couvrir plusieurs dispositifs trophon, il faudra acheter plusieurs Plans de service.

22.3. **Frais:** Le Client s'engage à payer les frais à Nanosonics conformément à l'option de paiement spécifiée dans le devis. En cas de non-paiement ou de retard de paiement des frais décrits dans le devis, Nanosonics se réserve le droit, à sa seule discrétion, de suspendre la fourniture des Services et/ou de résilier immédiatement ce Plan de service moyennant un préavis écrit de trente (30) jours. Tous les frais ou factures impayés deviendront alors immédiatement exigibles et dus.

22.4. **Adresse des services:** Lorsque les Services doivent être fournis sur le terrain sur le site du Client, l'adresse du Client concernée est indiquée dans le devis ou comme convenu entre les parties. Les Services seront livrés à la Date d'entrée en vigueur ou après celle-ci (telle que spécifiée dans le devis). Si le Client change d'adresse commerciale enregistrée, change de locaux commerciaux ou fait déplacer les produits Nanosonics à une autre adresse, il doit notifier Nanosonics par écrit.

22.5. **Services sur le terrain/sur site:** Lorsque les Services sont exécutés sur le site ou dans les locaux du Client, le Client doit fournir au personnel de Nanosonics un accès au site ou aux locaux, un espace de travail et des ressources suffisantes pour exécuter les Services, veiller à tout moment au respect de toutes les lois et directives applicables et des exigences en matière de conditions de travail, de santé et de sécurité et fournir un lieu de travail sûr au personnel de Nanosonics pour effectuer la maintenance ou les réparations nécessaires ou pour mener la formation pertinente en vertu du Plan de service applicable.

22.6. **Dispositif de prêt:** Lorsque le Plan de service acheté comprend la fourniture d'un dispositif trophon en prêt (le « **Dispositif de prêt** »), Nanosonics fournira le Dispositif de prêt dès que raisonnablement possible. Nanosonics prend en charge les frais de transport terrestre dans le cadre de la fourniture d'un Dispositif de prêt au Client. Le Client convient que la fourniture d'un Dispositif de prêt est soumise aux conditions suivantes : (a) le Dispositif de prêt reste la propriété de Nanosonics à tout moment ; (b) Nanosonics se réserve le droit de demander la restitution du Dispositif de prêt à tout moment, à sa discrétion ; (c) le Dispositif de prêt est fourni au Client pour être utilisé pendant que le dispositif trophon du Client est en cours de maintenance ou de réparation ou fait l'objet d'une formation, et uniquement pour la durée de ces services, réparations ou formations ; (d) le Client doit utiliser le Dispositif de prêt conformément à son mode d'emploi et maintenir le Dispositif de prêt en bon état de fonctionnement ; (e) le Client sera responsable de tous les dommages subis par le Dispositif de prêt résultant d'une utilisation inappropriée ou d'un emballage inapproprié ; (f) le Client doit retourner le Dispositif de prêt à Nanosonics dès que son dispositif trophon qui a fait l'objet de la maintenance ou de la réparation lui a été rendu ou lorsque la formation est terminée (les frais de ce retour seront pris en charge par Nanosonics) ; et (g) Nanosonics se réserve le droit de facturer

au Client des frais si le Dispositif de prêt n'est pas retourné à Nanosonics dans les 5 Jours ouvrables suivant le retour au Client du dispositif trophon qui a fait l'objet de la maintenance ou de la réparation ou après la fin de la formation. Pendant la Durée du Plan de service, le Client supporte tous les risques de perte ou de dommages au Dispositif de prêt en sa possession ou sous son contrôle. Le Client souscrira une assurance pour le Dispositif de prêt contre tous les risques de perte ou de dommages pour un montant égal à son coût de remplacement pendant la Durée du Plan de service.

- 22.7. **Utilisation des dispositifs de prêt et des autres équipements:** Le Client utilisera les produits Nanosonics et tout le matériel, y compris tout Dispositif de prêt (l'« **Équipement** ») fourni pendant ou en relation avec le Plan de service, uniquement dans le but de soutenir les utilisateurs du dispositif trophon Nanosonics faisant l'objet d'une maintenance ou d'une réparation dans le cadre du présent Plan de service. Le Client s'engage à utiliser et à faire fonctionner l'Équipement Nanosonics de manière appropriée, prudente et sûre et en stricte conformité avec toutes les exigences et recommandations énoncées dans le mode d'emploi de Nanosonics.
- 22.8. **Disponibilité des pièces de rechange:** Les Services fournis par Nanosonics sur les dispositifs trophon sont soumis à la disponibilité commercialement raisonnable des pièces de rechange.
- 22.9. **Garantie de maintenance:** Toutes les pièces et la main-d'œuvre fournies dans le cadre des Services bénéficient d'une garantie de 6 mois.
- 22.10. **Maintenance en dehors du champ d'application:** Nanosonics se réserve le droit de facturer au Client, au cas par cas, toute maintenance ou toute réparation qui sorte raisonnablement du champ d'application du Plan de service payé. Nanosonics fournira une estimation du temps et du coût de toute maintenance ou toute réparation requise sortant du champ d'application et ne commencera pas tant que le Client n'aura pas confirmé le devis.
- 22.11. **Annulation due à une mise à niveau:** Lorsqu'un dispositif trophon (avec un numéro de série couvert par un Plan de service) est mis à niveau par le Client vers un nouveau dispositif trophon pendant la Durée du Plan de service, le Plan de service pour le dispositif trophon existant sera annulé. Si un Plan de service est annulé, pour les Plans de services pour lesquels, au moment de la mise à niveau : (a) il reste plus de 12 mois sur la Durée du Plan de service ; (b) le Client a payé à l'avance pour le Plan de service ; et (c) la maintenance préventive annuelle (le cas échéant) n'a pas été effectuée pour les années restantes de la Durée du Plan de service, Nanosonics peut fournir au Client un crédit pour la valeur au prorata des années entières restantes de la Durée du Plan de service. Le Client convient qu'il ne sera pas crédité pour l'année complète d'un Plan de service au cours de l'année où le dispositif trophon d'un Client est mis à niveau à mi-parcours d'une année de service.
- 22.12. **Utilisation du produit:** Les services seront fournis par Nanosonics (ou son fournisseur partenaire autorisé) et sont soumis aux conditions suivantes : le dispositif trophon couvert par le présent Plan de service (a) doit être utilisé, stocké, nettoyé et entretenu à tout moment conformément au mode d'emploi du produit ; (b) doit être entretenu uniquement par du personnel d'entretien autorisé et avec des pièces d'origine ; (c) ne doit pas être endommagé en raison de causes externes ou environnementales de quelque nature que ce soit (y compris des facteurs tels que les fluctuations de tension, une tension excessive ou une panne de courant) ; ou (d) ne doit pas être endommagé en conséquence directe ou indirecte d'un acte ou d'une omission malveillante ou négligente par toute personne. En cas de non-respect de ce qui précède, le Plan de service client sera annulé.
- 22.13. **Protection des Renseignements personnels:** Dans la mesure où des Renseignements personnels sont saisis, stockés, utilisés ou gérés dans l'Équipement qui fait l'objet du Plan de service, le Client reconnaît que, dans le cadre de l'exécution de ses obligations en vertu de ce plan, Nanosonics peut avoir accès à ces Renseignements personnels stockés dans l'Équipement et Nanosonics doit collecter, utiliser et divulguer ces Renseignements strictement conformément à sa Politique de protection des Renseignements personnels et dans le but accessoire d'entreprendre la maintenance ou les réparations dans le cadre du Plan de service.
- 22.14. **Propriété intellectuelle:** Le Client reconnaît que toute la propriété intellectuelle utilisée, conçue ou créée dans le cadre de la fourniture des Services ou qui découlerait ou naîtrait autrement en vertu du présent Plan de service, demeure la propriété de Nanosonics et que le Client n'acquiert aucun droit, titre ou intérêt dans ou sur ladite propriété intellectuelle. Par les présentes, le Client cède tous les droits, titres et intérêts relatifs à toute propriété intellectuelle conçue ou créée en relation avec les Services ou qui découlerait ou naîtrait autrement en vertu du présent Plan de service, et déclare par la présente que toute personne impliquée dans la conception ou la création de cette propriété intellectuelle a renoncé à tout droit moral à cet égard.
- 22.15. **Exclusions:** SAUF INDICATION EXPRESSE DANS LES PRÉSENTES, NANOSONICS FOURNIT LES SERVICES SUR UNE BASE « TEL QUEL » ET, DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, NANOSONICS NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION NI NE DONNE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT

TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, EN LIEN AVEC L'EXÉCUTION DES OBLIGATIONS DE NANOSONICS EN VERTU DES PRÉSENTES CONDITIONS DU PLAN DE SERVICE.

- 22.16. **Résiliation du plan de service:** Un Plan de service peut être résilié à l'égard d'un dispositif trophon spécifique par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis écrit de soixante (60) jours. Pour les Plans de service pour lesquels, au moment de la résiliation : (a) il reste plus de 12 mois sur la Durée du Plan de service; (b) le Client a payé à l'avance pour le Plan de service ; (c) la maintenance préventive annuelle (le cas échéant) n'a pas été effectuée pour les années restantes de la Durée du Plan de service ; et (d) le Client souhaite résilier le Plan de service sans motif pendant la Durée du Plan de service, Nanosonics peut fournir au Client un crédit pour la valeur au prorata des années entières restantes de la Durée du Plan de service. Le Client reconnaît qu'il n'a pas droit à un crédit au prorata pour toute année partielle si la résiliation survient en cours d'année de Service. Lors de la résiliation, de l'expiration ou de l'annulation d'un Plan de service, le Client doit payer tous les frais ou factures impayés qui restent dus. Tout crédit fourni par Nanosonics en vertu de la présente clause 22.16 ne peut être utilisé que pour l'achat d'un nouveau Plan de service. Sous réserve de la présente clause, tous les frais autrement payés ne sont pas remboursables.
23. **Conditions du Système AuditPro:** Tous les termes commençant par une majuscule utilisés dans les présentes Conditions du Système AuditPro ont la définition qui leur est donnée dans les Conditions, sauf indication contraire. Les conditions supplémentaires suivantes s'appliquent à l'achat des Systèmes AuditPro auprès de Nanosonics :
- 23.1. **Définitions** - Sauf interprétation contraire imposée par le contexte:
- 23.1.1. Utilisateur autorisé AuditPro désigne, en ce qui concerne le Client, ses employés, agents et sous-traitants et le personnel de ces sous-traitants, qui sont autorisés à utiliser le Système AuditPro et qui ont accepté et se sont engagés à respecter les Conditions générales d'accès pour les utilisateurs AuditPro, telles que modifiées de temps à autre.
  - 23.1.2. La Date de début du contrat AuditPro correspond à trente (30) jours à compter de la date à laquelle le Système AuditPro est expédié au Client ou à compter de la date à laquelle le Client installe le Système AuditPro, selon la première éventualité.
  - 23.1.3. Services AuditPro signifie que Nanosonics fournira au Client un accès à son application basée sur le cloud, son application mobile, ses tableaux de bord, ses services de gestion des données et d'analyse par le biais de son utilisation du Système et des Dispositifs AuditPro (le cas échéant), qui fonctionnent conformément à la Documentation, pour permettre au Client de relier les événements de retraitement des dispositifs médicaux à l'utilisation de ces dispositifs médicaux aux procédures des patients dans des contextes cliniques. Nanosonics fournira également une formation et une assistance pour l'utilisation du Système AuditPro dans le cadre des Services AuditPro.
  - 23.1.4. Logiciel AuditPro désigne la version lisible par machine des programmes informatiques disponibles grâce à un accès autorisé aux services cloud et installés sur les Dispositifs.
  - 23.1.5. Système AuditPro désigne les Dispositifs, le Logiciel AuditPro et les Services AuditPro accessibles par l'utilisation de ceux-ci par le Client.
  - 23.1.6. La Durée du contrat AuditPro est le nombre d'années à compter de la Date de début du Contrat AuditPro, comme indiqué dans le devis.
  - 23.1.7. Conditions générales d'accès pour les utilisateurs AuditPro désigne les conditions d'accès devant être acceptées par tout Utilisateur autorisé avant l'utilisation du Système AuditPro.
  - 23.1.8. Heures ouvrables désigne les heures comprises entre 9 h et 17 h les jours qui ne sont pas un samedi, un dimanche, un jour férié dans l'Indiana, dans le cas où Nanosonics est situé en Amérique du Nord.
  - 23.1.9. Données désigne l'ensemble des données, travaux et matériels envoyés par téléchargement via le Logiciel AuditPro ou stockés via le Logiciel AuditPro par le Client ou collectés par le Client pour les envoyer par téléchargement ou les stocker via le Logiciel AuditPro.
  - 23.1.10. Dispositif désigne un dispositif de numérisation mobile et tous les accessoires (y compris toute station d'accueil) si et lorsque Nanosonics les fournit pour être utilisés dans le cadre du Système AuditPro.
  - 23.1.11. Documentation désigne toutes les spécifications publiées et les modes d'emploi des Services AuditPro contenus dans les manuels d'utilisation et les supports de vente mis à la disposition du Client par Nanosonics lors de l'achat du Système AuditPro, tels que mis à jour ou modifiés par Nanosonics de temps à autre pour prévoir les mises à jour et améliorations nécessaires.
  - 23.1.12. Droits de propriété intellectuelle désigne tous les droits relatifs à un brevet, au droit d'auteur, aux bases de données, à un dessin ou un modèle enregistré ou un autre droit de conception, à un modèle d'utilité, à un droit moral, aux droits d'obtention végétale, à une marque commerciale (enregistrée ou non, y compris tout droit de vente incitative ou d'habillage commercial), à un nom de marque, à une marque de service, à un nom commercial, à un droit de mise en page admissible, à un droit de topographie des semi-conducteurs et tout autre droit de propriété intellectuelle, qu'il soit enregistrable ou non et où qu'il existe dans le monde, y compris l'ensemble des

renouvellements, extensions et remises en vigueur de ces droits, et tous les droits de déposer une demande pour ces droits.

- 23.1.13. **Disponibilité du système** désigne la capacité du Client à accéder aux Services AuditPro et à gérer et enregistrer le retraitement des dispositifs médicaux dans des contextes cliniques conformément à la Documentation, par rapport au temps pendant lequel les Services AuditPro sont disponibles, qui exclut tout temps d'arrêt résultant : (a) de pannes des connexions ou des services publics du Client ou d'un tiers ; (b) d'autres raisons indépendantes de la volonté de Nanosonics, y compris un cas de force majeure ou un temps d'arrêt causé par un fournisseur tiers ; et (c) la maintenance programmée.

**23.2. Expédition et livraison du Dispositif** - La présente clause s'applique lorsque les Dispositifs sont fournis avec le Système AuditPro:

- 23.2.1. Dès que Nanosonics aura fourni au Client un accusé de réception de commande écrit, Nanosonics fournira les Dispositifs au Client conformément à la commande. Le Client se verra facturer les frais de fret en plus du prix, et ces frais de fret correspondront aux coûts raisonnables engagés par Nanosonics en ce qui concerne la manutention et le fret standard pour les commandes expédiées sur le site du Client. Les dates d'expédition sont estimées, et Nanosonics ne sera pas responsable des expéditions tardives. Nanosonics déploiera des efforts commerciaux raisonnables pour livrer les Dispositifs au Client.
- 23.2.2. Nanosonics supportera le risque de perte pendant l'expédition des Dispositifs au Client qui sera transféré au Client à la réception par le Client desdits Dispositifs sous réserve des dispositions de la présente clause 23.2.
- 23.2.3. Le Client inspectera rapidement les Dispositifs qui lui sont livrés par Nanosonics et informera Nanosonics en cas d'articles manquants, de dommages ou défauts constatés sur les Dispositifs livrés qui sont observables par une inspection visuelle raisonnable dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la livraison.
- 23.2.4. La propriété des Dispositifs sera transférée par Nanosonics au Client après paiement intégral du prix du Dispositif.

**23.3. Octroi de droits:**

- 23.3.1. À compter de la Date de début du contrat AuditPro et pendant la Durée du contrat d'AuditPro, Nanosonics accorde au Client une licence, libre de droits, ne pouvant faire l'objet d'une sous-licence, incessible et non exclusive pour : (a) utiliser le Logiciel AuditPro; (b) accéder aux Services AuditPro et les utiliser, y compris les Données ; et (c) utiliser autrement les Droits de propriété intellectuelle dans le Système AuditPro ; dans la mesure nécessaire pour permettre au Client et à ses employés, agents et sous-traitants (y compris les Utilisateurs autorisés AuditPro) l'utilisation et la jouissance complètes du Système AuditPro aux fins commerciales internes du Client conformément aux présentes Conditions du Système AuditPro.
- 23.3.2. Nanosonics fournira à chaque Utilisateur autorisé d'AuditPro un accès de connexion, qui ne doit pas être partagé ni utilisé par plus d'un Utilisateur autorisé d'AuditPro. Le Client sera responsable de la gestion de l'accès et de l'utilisation du Système AuditPro par ses Utilisateurs autorisés AuditPro, y compris l'annulation des droits d'accès des Utilisateurs autorisés AuditPro au Système AuditPro, le cas échéant.
- 23.3.3. Le Client doit : (a) accéder au Logiciel AuditPro et aux Services AuditPro et les utiliser en stricte conformité avec les présentes Conditions générales du Système AuditPro, aux instructions émises par Nanosonics et aux lois applicables ; (b) uniquement autoriser ses Utilisateurs autorisés AuditPro à accéder aux Services AuditPro et à les utiliser, et ne pas revendre, louer, reproduire, distribuer, divulguer ou autoriser l'utilisation de l'un quelconque des Services AuditPro sous quelque format que ce soit, par le biais d'un service en temps partagé, un réseau ou par tout autre moyen, à tout tiers qui n'est pas un Utilisateur autorisé AuditPro ; (c) s'abstenir d'utiliser les Services AuditPro pour intentionnellement envoyer ou stocker du contenu de contrefaçon ou illégal ou du matériel contenant des virus, des vers ou des chevaux de Troie de logiciels, ou d'autres codes informatiques, fichiers, scripts, agents ou programmes malveillants ; (d) s'abstenir et ne pas permettre à des tiers de modifier ou de copier le Logiciel AuditPro ou les Services AuditPro, d'en créer des œuvres dérivées, de les décompiler, de les désassembler ou de procéder à une ingénierie inverse du Logiciel AuditPro ou des Services AuditPro ; et (e) s'abstenir d'entraver ou de perturber les Services AuditPro ou tenter d'obtenir un accès non autorisé aux Services AuditPro ou à leurs systèmes et/ou données connexes.
- 23.3.4. Le Client reconnaît que l'utilisation des Services AuditPro peut être surveillée, enregistrée et auditée, et que le fait d'utiliser les Services AuditPro signifie son consentement à cette surveillance et à cet enregistrement. Si le Client ne se conforme pas à la présente clause 23.3, Nanosonics informera le Client de ce manquement par écrit et se réserve le droit de suspendre ou de résilier les Services AuditPro. Si le manquement du Client n'est pas corrigé dans les trente (30) jours, la suspension qui en résultait peut continuer jusqu'à ce que ce manquement soit corrigé.
- 23.3.5. L'utilisation non autorisée du système AuditPro est interdite et peut faire l'objet de sanctions pénales et civiles.

**23.4. Installation:**

- 23.4.1. Le Client doit installer, mettre en réseau et configurer le Système AuditPro en suivant strictement les instructions de Nanosonics au moment de l'achat et conformément aux instructions qui lui sont données de temps à autre.

- 23.4.2. Le Client veillera à ce que le Système AuditPro soit à jour à tout moment, notamment en veillant à ce que les paramètres d'heure utilisés sur tous les Dispositifs soient toujours exacts et en synchronisation avec tous les autres dispositifs.
- 23.4.3. Le Client fournira une connexion Internet sécurisée et tout autre logiciel et matériel informatique nécessaire au Système AuditPro et maintiendra une connexion continue au réseau du Client à tout moment. Nanosonics n'est pas responsable des défaillances de connectivité causées par une erreur ou une panne d'Internet ou du réseau public de télécommunications, ni par une erreur ou une panne des systèmes informatiques, serveurs ou réseaux du Client, ni de toute autre erreur ou toute autre panne pouvant se produire en raison d'une mauvaise installation ou d'une configuration incorrecte du Système AuditPro par le Client ou d'erreurs de réglage de l'heure. Le Client reconnaît qu'il doit veiller à ce que le composant de connectivité de chaque Dispositif soit connecté au WiFi au moins une fois par tranche de 24 heures.
- 23.5. **Services AuditPro et assistance AuditPro:**
- 23.5.1. Nanosonics mettra les Services AuditPro à la disposition du Client et de ses Utilisateurs autorisés AuditPro conformément aux présentes Conditions du Système AuditPro.
- 23.5.2. Nanosonics fournira au Client une assistance-client raisonnable pour le Système AuditPro pendant la Durée du Contrat AuditPro. Le Client reconnaît que les cas d'assistance-client sont suivis et gérés via l'accès au centre d'assistance client de Nanosonics. Nanosonics convient de mettre le centre d'assistance à la disposition du Client et de ses Utilisateurs autorisés AuditPro en utilisant les coordonnées figurant sur le site Web de Nanosonics et joignable pendant les Heures ouvrables, à condition que le Client soit à jour du paiement de tous les frais non contestés et correctement facturés.
- 23.5.3. Nanosonics ne sera pas responsable de fournir une assistance, des mises à jour, les réparations ou toute autre maintenance et autre assistance dans la mesure où les problèmes surviennent parce que le Client : (a) fait une utilisation abusive du Système AuditPro, ne l'utilise pas correctement, ne le configure pas correctement, le modifie, ou l'endommage ; (b) utilise le Système AuditPro avec du matériel informatique ou des logiciels non recommandés par Nanosonics ; (c) utilise le Système AuditPro dans un lieu non autorisé ; (d) néglige d'installer une mise à jour du Système AuditPro si cette mise à jour permet de résoudre le problème ; (e) subit une perte ou une perte partielle de connectivité en raison de pannes ou d'autres problèmes de connexions ou avec les services publics du Client ou d'un tiers ; ou (f) utilise le Système AuditPro d'une manière non conforme aux présentes Conditions du Système AuditPro ou aux instructions de Nanosonics.
- 23.6. **Formation AuditPro:**
- 23.6.1. Le Client est seul responsable de veiller à ce que tous les Utilisateurs autorisés d'AuditPro reçoivent une formation initiale et régulière, certifiée par Nanosonics en ce qui concerne l'utilisation appropriée et autorisée du Système AuditPro, telle que notifiée par Nanosonics au Client lors de l'achat du Système AuditPro et de temps à autre. Nanosonics n'est pas responsable des pertes, préjudices, coûts ou dommages causés par l'action ou l'omission d'un Utilisateur autorisé AuditPro ou d'un autre utilisateur du Système AuditPro.
- 23.7. **Acceptation des Conditions générales d'accès pour les utilisateurs AuditPro:**
- 23.7.1. Le Client accepte les Conditions générales d'accès pour les utilisateurs AuditPro, telles que modifiées de temps à autre, et s'engage à les respecter. En outre, le Client reconnaît que ses Utilisateurs autorisés AuditPro doivent accepter les Conditions générales d'accès pour les utilisateurs AuditPro et s'engager à les respecter comme condition pour pouvoir utiliser le Système AuditPro. Le Client autorise par les présentes son personnel à accepter les Conditions générales d'accès pour les utilisateurs AuditPro avant d'utiliser le Système AuditPro.
- 23.8. **Données:**
- 23.8.1. Le Client reconnaît que toutes les Données saisies dans le Système AuditPro conformément aux présentes Conditions du Système AuditPro, que ce soit par le Client ou ses Utilisateurs autorisés AuditPro, sont et continueront d'être la propriété du Client. Par les présentes, le Client accorde à Nanosonics une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non annulable, non exclusive, pouvant faire l'objet d'une sous-licence, libre de redevances et illimitée pour accéder aux Données et les utiliser à ses propres fins commerciales internes.
- 23.8.2. Il incombe au Client de veiller lui-même, ou de faire en sorte que ses Utilisateurs autorisés AuditPro veillent à ce que toutes les Données saisies dans le Système AuditPro soient correctes, exactes, complètes et cohérentes avec les supports de formation et de support produit à tout moment et ne comprennent en aucun cas des Données personnelles. Nanosonics n'est pas responsable des Données inexacts, incomplètes ou incorrectes envoyées par téléchargement par le Client ou ses Utilisateurs autorisés AuditPro dans le Système AuditPro.
- 23.8.3. Le Client accepte et reconnaît que les données de procédure ne pouvant pas être synchronisées avec le Système AuditPro seront temporairement stockées sur le Dispositif, lorsqu'un Dispositif est utilisé avec le Système AuditPro. Toutes les Données stockées sur le Dispositif sont stockées aux risques et périls du Client uniquement. Le Client reconnaît que si le Dispositif est perdu, endommagé ou cassé avant que les Données ne soient

envoyées par téléchargement sur l'application cloud AuditPro, les Données pourraient être perdues définitivement, et que Nanosonics n'est pas responsable de récupérer les Données. Le Client reconnaît qu'une fois que les Données auront été livrées à l'application du tableau de bord AuditPro, les Données seront définitivement supprimées du Dispositif et le Client ne pourra plus récupérer les Données à partir du Dispositif. Le Client est responsable de la maintenance d'un système de suivi des données distinct en cas de perte, de vol ou d'endommagement des Données.

- 23.8.4. Nanosonics décline toute responsabilité en cas de perte de Données ou de perturbation de l'accès au Système AuditPro, quelles que soient les circonstances.
- 23.8.5. Si, à tout moment, le Client soupçonne ou a des raisons de croire que les Données ou le Logiciel AuditPro ont été ou pourraient avoir été corrompus, compromis, perdus ou suffisamment dégradés de quelque manière que ce soit pour quelque raison que ce soit, le Client doit immédiatement en informer Nanosonics.

**23.9. Protection des Renseignements personnels:**

- 23.9.1. Le Client reconnaît qu'il lui incombe de veiller à ce qu'il dispose de tous les droits nécessaires pour collecter les Données en lien avec le Système AuditPro, y compris toutes Données à caractère personnel, et doit veiller à ce que lui-même, ses employés, agents et sous-traitants (y compris les Utilisateurs autorisés AuditPro) respectent à tout moment leurs obligations en ce qui concerne ces Données, notamment en ce qui concerne la Législation sur la protection des Renseignements personnels.
- 23.9.2. Le Client garantit qu'il collecte et utilise, et continuera de collecter et d'utiliser tous les Renseignements personnels conformément à la Législation sur la protection des renseignements personnels à tout moment. Il garantit également qu'il a obtenu tous les consentements ou fourni tous les avis nécessaires pour collecter les Renseignements personnels auprès des Utilisateurs autorisés AuditPro pour permettre à Nanosonics et au Client de saisir, de stocker et de gérer lesdits Renseignements personnels à l'aide du Système AuditPro comme prévu par les présentes Conditions du Système AuditPro.
- 23.9.3. Le Client doit veiller à ce que lui-même et ses Utilisateurs autorisés AuditPro ne saisissent ni ne stockent de Renseignements personnels ou toutes autres informations permettant d'identifier une personne (par exemple, un patient) dans le Logiciel AuditPro, ou des Renseignements personnels relatifs à un Utilisateur autorisé AuditPro.
- 23.9.4. Le Client déclare et garantit qu'il prendra toutes les mesures raisonnables pour protéger tous les Renseignements personnels qu'il collecte, gère et traite en relation avec le Système AuditPro contre l'utilisation abusive ou la perte et l'accès, la copie, la modification et la divulgation non autorisés.

**23.10. Informations confidentielles:**

- 23.10.1. Sauf autorisation écrite de l'autre Partie, chaque Partie ne doit pas utiliser, divulguer ou copier les Informations confidentielles de l'autre Partie obtenues par l'utilisation du Système AuditPro, sauf : (a) aux fins et dans la mesure requise pour fournir ou recevoir les Services AuditPro, selon le cas, ou (b) lorsque la loi ou une autorité réglementaire l'exige.
- 23.10.2. À la demande de l'autre Partie, chaque Partie restituera ou détruira rapidement toutes les Informations confidentielles de l'autre Partie en sa possession ou sous son contrôle (y compris, sans limitation en ce qui concerne le Client, les Informations confidentielles de Nanosonics en possession ou sous le contrôle d'Utilisateurs autorisés), que ces Informations soient écrites, lisibles par machine ou sous toute autre forme, y compris les copies ou les extraits d'Informations confidentielles, et incluant la suppression desdites Informations confidentielles stockées sur un système informatique, des fichiers ou des appareils.

**23.11. Fin de cycle:**

- 23.11.1. À la fin de la Durée du Contrat AuditPro, ou à la résiliation anticipée des présentes Conditions du Système AuditPro, sauf accord contraire, Nanosonics désactivera l'accès du Client au Logiciel AuditPro et au centre d'assistance à la clientèle et cessera de fournir les Services AuditPro et l'assistance à la clientèle associée au Client. Pour éviter toute ambiguïté, aucun service de réparation et aucune pièce de rechange pour les Dispositifs ne seront fournis par Nanosonics après l'expiration de la Durée du Contrat AuditPro ou la résiliation des présentes Conditions du Système AuditPro, sauf accord contraire des Parties.
- 23.11.2. Le Client est invité à retourner les Dispositifs à Nanosonics, aux frais de Nanosonics, à la fin de la Durée du Contrat AuditPro ou à la résiliation des présentes Conditions du Système AuditPro. Les Dispositifs seront alors recyclés selon le programme de recyclage de Nanosonics.

**23.12. Durée et résiliation du contrat AuditPro:**

- 23.12.1. Les présentes Conditions du Système AuditPro commencent à la Date de début du Contrat AuditPro et se poursuivent pendant la Durée du Contrat AuditPro, sauf résiliation anticipée conformément aux présentes Conditions du Système AuditPro.
- 23.12.2. Une Partie peut résilier les présentes Conditions du Système AuditPro pour motif légitime : (a) moyennant un préavis écrit de trente (30) jours adressé à l'autre Partie en cas de violation substantielle des présentes Conditions

du Système AuditPro si ladite violation n'est pas corrigée à l'expiration de cette période ; ou (b) immédiatement sur notification écrite si l'autre Partie devient insolvable ou admet une incapacité générale de payer ses dettes à leur échéance, est jugé en faillite, dépose volontairement ou autorise le dépôt d'une requête en faillite, effectue une cession au profit de créanciers, demande un recours similaire en vertu de la législation applicable en matière de faillite ou de lois connexes ou si un séquestre, un liquidateur ou un administrateur est désigné pour gérer pour ses actifs. Lors d'une résiliation pour motif légitime par le Client, conformément aux présentes Conditions du Système AuditPro, Nanosonics remboursera au Client au prorata tous les Services AuditPro que le Client aura payés d'avance dans un délai maximum de trente (30) jours suivant la date d'entrée en vigueur de la résiliation.

- 23.12.3. Si le Client a payé d'avance pour le Système AuditPro, le Client peut résilier les présentes Conditions du Système AuditPro sans motif moyennant un préavis écrit d'au moins 60 jours. Le montant payé d'avance n'est toutefois pas remboursable.
- 23.12.4. Si le Client a sélectionné une fréquence de facturation annuelle, le Client peut résilier les présentes Conditions du Système AuditPro uniquement : (a) au premier anniversaire de la Date de début du Contrat AuditPro moyennant un préavis écrit de 60 jours adressé à Nanosonics signifiant son intention de résilier ; ou (b) après le premier anniversaire de la Date de début du Contrat AuditPro, mais avant l'expiration de la Durée du contrat, moyennant un préavis écrit d'au moins soixante (60) jours adressé à Nanosonics signifiant son intention de résilier. Si le Client résilie conformément à la présente clause 23.12.4, le Client accepte de payer des frais de résiliation anticipée s'élevant à cinquante pour cent (50 %) du prix correspondant aux Services AuditPro qui auraient autrement été payés à Nanosonics par le Client pour la période commençant à la date de résiliation des présentes Conditions du Système AuditPro par le Client jusqu'à la fin de la Durée du Contrat AuditPro. Toutes les remises appliquées au prix dans le devis initial du Client, le cas échéant, seront supprimées du prix aux fins du calcul des frais de résiliation anticipée. Le Client reconnaît et convient que les frais de résiliation anticipée sont calculés sur la base de l'estimation préalable réelle de Nanosonics de la perte qui serait subie en raison de la résiliation anticipée. Les frais de résiliation anticipée sont dus à Nanosonics dans un délai maximum de 30 jours suivant la date de résiliation.
- 23.12.5. Conséquences de la résiliation ou de l'expiration. À la résiliation ou à l'expiration des présentes Conditions du Système AuditPro, le Client et ses Utilisateurs autorisés AuditPro doivent immédiatement cesser d'utiliser les Services AuditPro. Nanosonics annulera l'accès du Client aux Services AuditPro et au centre d'assistance à la clientèle et désactivera toutes les connexions des Utilisateurs autorisés AuditPro. En plus de tout autre paiement que Nanosonics peut être en droit de recevoir, Nanosonics sera en droit de conserver tous les paiements, charges et autres sommes qui lui auront été versés avant ladite résiliation et sera en droit de recevoir l'ensemble des paiements, charges ou autres sommes qui ont été accumulés avant ladite résiliation.
- 23.12.6. Dans les douze (12) mois suivant la résiliation ou l'expiration des présentes Conditions du Système AuditPro, le Client peut, sur demande écrite à Nanosonics, obtenir : (a) un enregistrement unique des Données collectées dans le Système AuditPro sous une forme spécifiée par Nanosonics, le cas échéant, sans frais supplémentaires ; ou (b) le droit d'acheter un abonnement annuel « en mode consultation » pour accéder aux Données de manière continue selon les conditions applicables offertes par Nanosonics et pendant une période à convenir par les Parties (tant que le Système AuditPro de Nanosonics n'a pas atteint la fin de cycle du produit). Nanosonics n'est pas responsable de la conservation des Données et peut supprimer définitivement les Données si le Client n'achète pas les Données ou le droit d'accéder aux Données dans les délais requis. Le prix à payer par le Client pour la fourniture des Données décrites dans la présente clause 23.12.4 sera déterminé par Nanosonics de bonne foi, en tenant compte du coût subi par Nanosonics pour fournir au Client l'accès aux Données.

23.13. **Garantie AuditPro:** SAUF DISPOSITION EXPRESSE DES PRÉSENTES CONDITIONS OU DES CONDITIONS DU SYSTÈME AUDITPRO, ET DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, NANOSONICS EXCLUT TOUTES LES GARANTIES, DISPOSITIONS OU CONDITIONS (QU'ELLES SOIENT IMPLICITES EN VERTU DE LA LOI, DU DROIT GÉNÉRAL, PAR L'USAGE OU AUTRE) OU LES DÉCLARATIONS ET, EN PARTICULIER, LES GARANTIES, DISPOSITIONS, CONDITIONS OU DÉCLARATIONS DE QUALITÉ MARCHANDE, DE TITRE, OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, OU QUE LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES AUDITPRO SERA ININTERROMPU, SANS ERREUR OU SANS FAILLES DE SÉCURITÉ, OU QUE LES SERVICES AUDITPRO SERONT ADAPTÉS À UN USAGE PARTICULIER. LE CLIENT RECONNAÎT QUE LA NATURE DES LOGICIELS ET DES TECHNOLOGIES INFORMATIQUES EST TELLE QUE LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES AUDITPRO NE SERA PAS ININTERROMPU, EXEMPT D'ERREURS OU DE FAILLES DE SÉCURITÉ ET LE CLIENT S'EST FONDÉ SUR SON PROPRE JUGEMENT POUR DÉTERMINER SI LES SERVICES AUDITPRO SONT ADAPTÉS AUX FINS AUXQUELLES IL A L'INTENTION D'UTILISER LES SERVICES AUDITPRO.

- 23.13.1. Nanosonics s'engage: (a) à fournir les Services AuditPro en faisant preuve de professionnalisme et de savoir-faire, conformément aux normes et pratiques du secteur et conformément à toutes les lois applicables; (b) à ce que le Système AuditPro fonctionne à tous égards importants conformément à la Documentation; et (c) sous réserve des clauses 23.13.2 et 23.13.5, à ce que la Disponibilité du Système AuditPro soit d'au moins 99,0 % au cours de chaque période de trente (30) jours.

- 23.13.2. Le Client reconnaît que les Services AuditPro sont hébergés sur l'infrastructure existante fournie à Nanosonics par des fournisseurs tiers et que la fiabilité des Services AuditPro et les temps d'arrêt programmés pour effectuer la maintenance de routine peuvent être affectés par la disponibilité des services de ces fournisseurs tiers.
- 23.13.3. En tant que recours unique et exclusif du Client et entière responsabilité de Nanosonics en cas de violation des garanties données en vertu des clauses 23.13.1(a) et 23.13.1(b), Nanosonics exécutera à nouveau les Services AuditPro pour se conformer à la garantie.
- 23.13.4. Garantie contre les vices cachés des dispositifs. Le cas échéant, Nanosonics garantit au Client que les Dispositifs fournis par Nanosonics au Client ne présenteront pas de vice caché dans le cadre de conditions normales d'utilisation pendant un (1) an, à compter de la date d'émission de la facture applicable pour le Système AuditPro correspondant. Si le Client estime qu'un Dispositif comporte un vice caché qui cause une violation de ce qui précède (« **Garantie contre les vices cachés** »), le Client doit notifier Nanosonics du vice caché et doit rapidement fournir à Nanosonics toutes les informations relatives à ce vice caché que Nanosonics peut raisonnablement demander. Si le Client notifie Nanosonics et renvoie le Dispositif, à ses frais, en raison d'un vice caché pendant la période de garantie, Nanosonics inspectera le Dispositif retourné et, si le défaut est couvert par la garantie, Nanosonics fournira un remplacement (ou une pièce de rechange) en fonction des résultats de son inspection, sans frais pour le Client, ou fournira un crédit pour le coût du Dispositif de remplacement (si un remplacement a déjà été fourni) et remboursera le coût de retour du Dispositif défectueux à Nanosonics. Un Dispositif défectueux qui a été réparé ou remplacé est garanti uniquement pour la durée restante de la période de garantie initiale. Si le Client notifie Nanosonics de ce que le Client considère comme un vice caché, retourne le Dispositif, à ses frais, et qu'il est établi qu'il ne s'agissait pas d'un vice caché, le Client sera responsable des coûts raisonnables subis par Nanosonics pour enquêter sur le vice caché présumé, en plus du coût engagé par Nanosonics pour retourner le Dispositif au Client. Nonobstant la présente clause 23.13.4, Nanosonics n'offre pas de garantie, et cette garantie limitée sera nulle et non avenue, si le Dispositif ne fonctionne pas ou est défectueux en raison d'un accident, d'un sinistre, d'une mauvaise utilisation (notamment l'utilisation du Système AuditPro avec du matériel informatique ou des logiciels non recommandés par Nanosonics, l'utilisation du Système AuditPro dans un lieu non autorisé, ou l'utilisation du Système AuditPro d'une manière non conforme aux instructions de Nanosonics), d'une utilisation abusive, d'un incendie, d'une altération, d'un dommage causé par un liquide, de la foudre, d'un acte de Dieu ou d'un ennemi public, de vandalisme, d'un sabotage ou en raison de mauvaises conditions d'installation et d'opération ou d'une réparation, d'une maintenance, d'un test ou d'un service non autorisé et mal effectué. La présente clause 23.13.4 et toutes les autres limitations et exclusions de responsabilité ou de garanties contenues dans les Conditions et les présentes Conditions du Système AuditPro s'appliquent uniquement dans la mesure maximale autorisée par la loi. Rien dans les présentes Conditions et les présentes Conditions du Système AuditPro n'exclut, ne restreint ou ne modifie toute condition, toute garantie, tout droit, toute obligation ou tout recours implicites ou imposés par toute loi ou toute réglementation qui ne peuvent pas être juridiquement exclus, restreints ou modifiés. Les présentes conditions doivent être lues et interprétées sous réserve desdites dispositions juridiques.
- 23.13.5. Limitations de garantie. Les temps d'arrêt causés directement ou indirectement par l'un des éléments suivants ne seront pas considérés comme une violation par Nanosonics des présentes Conditions du Système AuditPro: (a) un cas de force majeure ; (b) une erreur ou une défaillance des systèmes informatiques du Client, de ses réseaux ou des services publics ; (c) une modification du Logiciel AuditPro par quiconque autre que Nanosonics ou ses sous-traitants ; (d) toute violation par le Client des présentes Conditions du Système AuditPro ; (e) toute violation par un Utilisateur autorisé AuditPro des Conditions générales d'accès pour les utilisateurs AuditPro; ou (f) une maintenance programmée.

#### 23.14. **Propriété intellectuelle:**

- 23.14.1. Le Client reconnaît que Nanosonics détient et conserve tous les Droits de propriété intellectuelle relatifs au Système AuditPro et à toute amélioration développée par Nanosonics, le Client ou l'un des employés, agents ou sous-traitants du Client (y compris les Utilisateurs autorisés AuditPro) dans le cadre du développement, de la fabrication, de la fourniture, de la commercialisation ou de l'utilisation du Système AuditPro. Par les présentes, le Client cède à Nanosonics tous les droits, titres et intérêts relatifs aux améliorations dès leur création, y compris tous les Droits de propriété intellectuelle subsistant dans ces améliorations. Le Client s'engage à ne pas décompiler, désassembler, désosser ou modifier d'une autre manière le Système AuditPro ou les Droits de propriété intellectuelle de Nanosonics, et à ne pas permettre à un tiers de les décompiler, de les désassembler ou de les modifier, ni de créer des œuvres dérivées à partir de ceux-ci.
- 23.14.2. En cas de Réclamation de la part d'un tiers selon laquelle le Logiciel AuditPro ou les Services AuditPro, ou l'utilisation par le Client du Logiciel AuditPro ou des Services AuditPro (conformément aux présentes Conditions du Système AuditPro), enfreint les Droits de propriété intellectuelle d'une personne, Nanosonics indemniserà et dégage le Client de toute responsabilité en cas de perte, dommages-intérêts ou coûts accordés ou toute autre responsabilité en vertu d'une ordonnance du tribunal rendue à l'encontre du Client en conséquence de cette Réclamation et toute responsabilité en vertu de tout règlement de ladite Réclamation négocié conformément à la présente clause 23.14.2, sous réserve des conditions suivantes:
- 23.14.2.1. Le Client doit informer rapidement Nanosonics par écrit de toute Réclamation dont le Client a

connaissance.

- 23.14.2.2. Le Client ne doit faire aucune admission en relation avec la Réclamation sans le consentement écrit préalable de Nanosonics.
- 23.14.2.3. Le Client, à la demande et aux frais de Nanosonics, doit permettre à Nanosonics de mener toutes les négociations et de régler tous les procès résultant d'une telle Réclamation (ou de contrôler la conduite des négociations et le règlement des procès).
- 23.14.2.4. À tout moment dans le cadre de la Réclamation, le Client doit agir conformément aux instructions raisonnables de Nanosonics et, à la demande de Nanosonics, fournir toute l'assistance raisonnable dans le cadre des négociations ou des procès.
- 23.14.3. En cas de Réclamation, Nanosonics, à sa seule discrétion et à ses frais:
  - 23.14.3.1. accordera au Client le droit de continuer d'utiliser le Logiciel AuditPro ou le Service AuditPro en vertu des présentes Conditions du Système AuditPro;
  - 23.14.3.2. remplacera ou modifiera le Logiciel AuditPro ou le Service AuditPro pour qu'il ne soit plus illicite sans diminution significative de la fonctionnalité; ou
  - 23.14.3.3. si les options ci-dessus ne sont pas raisonnablement réalisables, résiliera l'octroi du droit pour le Logiciel AuditPro ou le Service AuditPro en infraction (sous réserve de fournir autant de préavis que raisonnablement possible) et remboursera au Client tous les frais prépayés pour le reste de la Durée du Contrat AuditPro après la date de résiliation.
- 23.14.4. Nanosonics décline toute responsabilité pour toute Réclamation dans la mesure où la Réclamation est fondée sur:
  - 23.14.4.1. l'utilisation du Logiciel AuditPro ou du Service AuditPro en combinaison avec un autre produit, un autre service ou un autre dispositif non fournis, non recommandés ou non approuvés par Nanosonics, dans le cas où ladite Réclamation aurait été évitée si le Logiciel AuditPro ou le Service AuditPro avait été utilisé, sans ledit produit, ledit service ou ledit dispositif;
  - 23.14.4.2. l'utilisation par le Client du Logiciel AuditPro ou du Service AuditPro autrement que conformément aux présentes Conditions du Système AuditPro.
- 23.14.5. La présente clause 23.14 énonce les obligations uniques et exclusives de Nanosonics, et les recours uniques et exclusifs du Client, en ce qui concerne la violation des Droits de propriété intellectuelle de tiers de quelque nature que ce soit.
- 23.14.6. La clause 6 (Limitation de responsabilité) ne s'applique pas aux obligations d'indemnisation de Nanosonics en vertu de la clause 23.14.2.
- 23.15. **Indemnité:**
  - 23.15.1. La responsabilité du Client est engagée et il indemniserà et dégagera de toute responsabilité Nanosonics en cas de pertes ou de dommages (y compris les frais juridiques) engagés ou subis par Nanosonics, quelle qu'en soit la cause, imputables ou liés à:
    - 23.15.1.1. la Réclamation ou l'allégation d'un tiers en lien avec l'utilisation du Dispositif, du Logiciel AuditPro et des Services AuditPro par le Client ou ses Utilisateurs autorisés autrement que conformément aux présentes Conditions du Système AuditPro;
    - 23.15.1.2. la violation de la clause 23.14 (Propriété intellectuelle);
    - 23.15.1.3. des blessures ou le décès d'une personne causés par une action ou une omission du Client ou de ses Utilisateurs autorisés; ou
    - 23.15.1.4. tout dommage aux biens réels, personnels ou tangibles causé par une action ou une omission du Client ou de ses Utilisateurs autorisés.
  - 23.15.2. Si Nanosonics est désignée défenderesse dans une procédure, une action ou un arbitrage par le Client, par une personne ou une entité ayant obtenu le titre de propriété de la part du Client ou par un autre tiers sur la base d'une violation de garantie, d'une faute, d'une responsabilité stricte, d'un délit ou d'un autre motif juridique, et si aucune sentence ou aucun jugement n'est rendu à l'encontre de Nanosonics, le Client indemniserà et dégagera de toute responsabilité Nanosonics et ses dirigeants, employés, agents et sous-traitants pour tous les coûts et dépenses engagés ou subis par ceux-ci dans le cadre de cette procédure, de cette action ou de cet arbitrage, y compris, mais sans s'y limiter, les frais juridiques et les débours raisonnables.
- 23.16. **Conformité aux lois et aux réglementations:**
  - 23.16.1. Le Client se conformera à toutes les lois pertinentes en matière d'importation et d'exportation affectant le Dispositif et/ou le Logiciel AuditPro ou toute partie de ceux-ci, y compris, sans limitation, celles appliquées par l'Australie et le Canada.